



DÉPARTEMENT DU RHONE  
ARRONDISSEMENT DE LYON  
CANTON D'IRIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE MARCEL PAGNOL**

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, le conseil municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur MOROGE Jérôme, Maire.

Convocation envoyée le 28/06/2022

Compte-rendu affiché le 06/07/22

**Président** : Monsieur Jérôme MOROGE

**Secrétaire élu**: Madame Anne DEMOND.

**Rapporteur** : Madame Marlène BONTEMPS

**MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE**

Jérôme MOROGE ; Marlène BONTEMPS ; Wilfrid COUPE ; Maryse DOMINGUEZ ; Sandrine COMTE ; Patrice LANGIN ; Marine BOISSIER ; Thierry DUCHAMP ; Ahlame TABBOUBI ; Marcel GOLBERY ; Jean-Luc PAYS ; Anne DEMOND ; Alain DONJON ; Max SEBASTIEN ; Nora BELATTAR ; Sandrine BELMONT ; Lionel RUFIN ; Marjorie MERCIER ; Marion LECLERE ; Levana MBOUNI ; Michèle CALVANO ; Bernard JAVAZZO ; Claude MOUCHIKHINE ; Pierre-Marie MAUXION

**ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION**

Maryse MICHAUD a donné procuration à Marjorie MERCIER

Jacques ROS a donné procuration à Wilfrid COUPE

Eliane CHAPON a donné procuration à Patrice LANGIN

Dominique LARGE a donné procuration à Marlène BONTEMPS

Yann-Yves DU REPAIRE a donné procuration à Marine BOISSIER

Oihiba DRIDI a donné procuration à Thierry DUCHAMP

Johnny CARNEVALI Arrivée à 18h36 a donné procuration à Jean-Luc PAYS

Maud MILLIER DUMOULIN a donné procuration à Claude MOUCHIKHINE

**ABSENT**

Anissa HIDRI

-----oooOooo-----

Mesdames, Messieurs,

Les élèves de la section d'athlétisme de l'Association sportive du collège Marcel Pagnol se sont qualifiés pour la finale des championnats de France. Cette qualification vient récompenser les efforts de cette association sportive, et l'équipe du collège est d'ailleurs la seule représentant le département du Rhône sur cette phase finale.

Cependant, le coût de participation à cette finale excède les capacités financières de l'association sportive.

C'est pour cela qu'il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association sportive du collège Marcel Pagnol.

**Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal**, à la majorité des suffrages exprimés avec 32 voix POUR,

**Décide**

**DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association sportive du collège Marcel Pagnol d'un montant de 500 €.

**DIT** que la dépense est inscrite au budget.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS**

Certifié,